



Les inscriptions au don d'arbres de la Ville de Grenoble sont ouvertes !

Depuis hier lundi 24 mars et jusqu'au 14 juillet, les inscriptions pour obtenir gratuitement des arbres sont ouvertes. Depuis 2021, la Ville distribue des arbres aux propriétaires, copropriétés, entreprises, bailleurs ou grand propriétaires fonciers pour végétaliser les parcelles privées et améliorer la lutte contre le dérèglement climatique à Grenoble.

Pourquoi participer ?

Les arbres protègent de la chaleur et apportent de la fraîcheur en ville, participent à l'amélioration de la qualité de l'air, au bien-être et contribuent à préserver la biodiversité. L'opération de don d'arbres s'inscrit dans la stratégie de l'arbre de Grenoble qui vise à préserver et renforcer le patrimoine arboré en ville. Elle permet aussi de protéger des bâtiments et des espaces extérieurs de la chaleur, d'anticiper la perte d'arbres fragilisés par le changement climatique (bouleaux, épicéas, érables), cacher un vis-à-vis, produire des fruits et donner de la valeur aux propriétés participantes.

Qui peut participer ?

Ces dons sont destinés aux habitant-es qui peuvent récupérer jusqu'à 4 arbres par an, mais aussi aux copropriétés, aux professionnel-les, aux entreprises (jusqu'à 30 arbres par an), institutions et établissements publics (jusqu'à 80 arbres par an) incluant les :

- maisons avec jardin ;
- espaces verts de copropriétés, de résidences de bailleurs sociaux ;
- extérieurs d'entreprises ;
- cours d'établissements scolaires publics et privés (hors groupes scolaires de la Ville de Grenoble), d'universités, de campus ;
- espaces verts d'institutions, de services de l'Etat ;
- extérieurs de locaux associatifs.



Don d'arbres 2025
© Jean-Sébastien Faure, Ville de Grenoble

Le bénéficiaire peut planter lui-même, en collectif ou en participatif, ou faire appel à un prestataire pour le faire (entreprise de paysage, d'insertion, association...).

Comment participer ?

Pour bénéficier d'un ou plusieurs arbres offerts par la Ville, rendez-vous sur <https://grenoble.metropole-participative.fr/314658-obtenir-des-arbres.htm>

Les participant-es peuvent choisir des essences parmi la quarantaine disponible, signer la charte de don d'arbre et remplir le formulaire en ligne. La Ville contactera les bénéficiaires à l'automne afin de récupérer les plants.

En chiffres

- De 2021 à 2025, 1 842 arbres ont été distribués dans le cadre de l'opération.
- En 2025, l'opération a profité à 57 bénéficiaires (contre 61 en 2024 et 54 en 2023).
- Grenoble compte 200 hectare de parcelles privées.



VÉGÉTALISE TA VILLE! ARBRES OFFERTS

Inscription sur
volontairesdegrenoble.fr
Jusqu'au 14 juillet

